

COUPE MIXTE DEPARTEMENTALE

REGLEMENT

1. LA COUPE MIXTE

La Coupe Mixte est une compétition, destinée à des joueuses et joueurs de tous les âges (*cf. article 2 et 3*), qui se déroule sur un tour (*déroulement de la compétition, cf. article 7*).

Elle fait partie intégrante des *Compétitions départementales* et, de ce fait, est régie par les règlements fédéraux, régionaux et départementaux sauf dispositions propres précisées dans les articles suivants.

Ce règlement pourra être modifié par le responsable de la compétition avec accord de la Commission Sportive du Comité d'Eure et Loir de Tennis de Table.

2. GROUPES ET TABLEAUX

La coupe mixte se décompose en 5 tableaux répartis en 2 groupes

GROUPE 1 : LICENCES TRADITIONNELLES

- Tableau 1 : 1000 à 1599 points

- Tableau 2 : 1600 à 1999 points

- Tableau 3 : 2000 à 2399 points

- Tableau 4 : au moins 2400 points

GROUPE 2 : LICENCES PROMOTIONNELLES

- Tableau 5 : pour toutes les équipes avec licences promotionnelles

3. COMPOSITION DES EQUIPES

Chaque équipe devra être composée **d'un joueur et d'une joueuse** sans conditions particulières d'âge.

Chaque équipe sera composée de 2 personnes d'un même club ou de clubs différents. Si une personne en licence promotionnelle est inscrite avec une personne en licence traditionnelle, l'équipe participera au tableau traditionnel, et **sa licence basculera automatiquement en traditionnelle** (pour cause d'enregistrement des parties sous SPID).

Chaque équipe devra s'acquitter d'un **droit d'engagement de 6 euros par équipe**, suivant chèque libellé à l'ordre du Comité d'Eure et Loir de Tennis de Table. En cas d'entente, bien évidemment le droit d'engagement sera partagé entre les 2 clubs associés pour l'occasion.

4. RETARD ET ABSENCE

Une équipe prévenant de son retard *avant le début de sa première rencontre* pourra arriver avec un retard maximum de 15 minutes et faire toutes les rencontres de sa poule.

Les équipes participant à cette compétition encourent une sanction financière de 8 euros par équipe en cas d'absence injustifiée.

5. LIEU, DATE et HORAIRE DES RENCONTRES

La compétition se déroulera dans la salle indiquée sur la convocation.

La salle sera ouverte à partir de 13h30 pour l'accueil des participants. Le pointage se fera à partir de 13h30 et la compétition **démarrera à 14h**.

En fonction du nombre d'équipes inscrites par catégorie, les organisateurs se verront le droit d'aménager les horaires et en informeront les participants en temps et en heure.

6. DIRECTION DE LA COMPETITION

La compétition faisant partie intégrante des *Compétitions Départementales*, elle sera dirigée par un juge-arbitre désigné par la Commission Départementale d'Arbitrage

7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches de 11 points selon l'ordre suivant : **A-X / B-Y / Double / A-Y / B-X**. **Chaque rencontre s'arrêtera au score acquis**, dès qu'une équipe aura gagné 3 parties la rencontre sera terminée. Toute partie commencée devra aller à son terme.

Toutes les équipes d'une catégorie seront réunies dans différentes poules de 3. Le placement des paires dans les poules des tableaux « licences traditionnelles » sera effectué en fonction du nombre de points additionnés des joueurs de chaque paire. Le placement des paires dans les poules des tableaux « licences promotionnelles » sera effectué par un tirage au sort intégral effectué par le responsable de la compétition. Dans la mesure du possible, deux équipes d'une même association ne seront pas dans la même poule sinon elles se rencontreront dès leur première rencontre.

Le classement final de ces poules est déterminé par l'ensemble des rencontres gagnées... En sortie de poule et toujours suivant le nombre d'équipes engagées, chaque équipe sera reversée dans un tableau KO. Un classement intégral sera effectué à partir des ½ finales. Les équipes éliminées avant seront classées en fonction du tour auquel elles auront perdu et en fonction du classement des équipes qui les auront éliminées.

Le juge-arbitre de la compétition pourra modifier les tableaux en fonction du nombre d'équipes engagées. Il pourra, par exemple, fusionner deux tableaux si le nombre d'équipes inscrites est insuffisant dans chacun d'entre eux. Les modifications décidées par le JA, **prises au profit des équipes engagées**, seront sans appel.

8. RESULTATS

Les résultats individuels des joueurs et joueuses ayant une licence traditionnelle seront saisis dans le système fédéral.

9. RECOMPENSES

Les 3 premières paires de chaque tableau (*groupes 1 et 2 séparés*) seront récompensées (*nombre à définir en fonction des équipes engagées*).

10. RESPONSABLE DE LA COUPE MIXTE

Jean-Yves GALLARD - 06 14 37 03 33

Secrétariat du Comité : 02 37 36 44 59 - comie28tt@wanadoo.fr